

MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2020

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 26 mai 2020 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Gilbert GAVIGNET, Bernard GAVIGNET, François DODANE, René GIRARD, Marie-Pascale BRIENTINI, Philippe FAGOT, Henri VERNEREY, Séverine ONILLON, Katia CHEVREY, Valérie FERREUX, Bastien FRANCESCHINI, Claude GALLIOT, Gérôme GALLIOT, Lydie KOLMAYER, Marie LATROY, Ludovic LEBAIL, Emmanuel MAÎTRE, Audrey MAJCICA, Séverine MONLLOR, Julien MONTHIOUX, Marie PONCET, Jocelyne POURTEAU, Florence SOUEGES,

Secrétaire de séance: Julien MONTHIOUX

Ordre du jour

- 1. Election du Maire
- 2. Fixation du nombre d'adjoints
 - 3. Election des adjoints
- 4. Lecture de la Charte de l'Elu Local
- 5. Election des délégués communautaires : titulaire et suppléant
 - 6. Composition des commissions
 - 7. Fixation du nombre d'administrateurs au CCAS
 - 8. Indemnités des Elus

1. Election du Maire :

La séance a été ouverte par Mr Gilbert GAVIGNET, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés mesdames et messieurs les conseillers municipaux dans leurs fonctions.

Mr Gilbert GAVIGNET, doyen parmi les conseillers municipaux, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil élus le 15 mars 2020 dans la commune, a dénombré 23 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire

Il a rappelé que vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Messieurs Gilbert GAVIGNET et Bernard GAVIGNET se proposent au poste.

Mr Gilbert GAVIGNET demande deux assesseurs parmi les conseillers afin de procéder au dépouillement du vote. (Gérôme GALLIOT et Valérie FERREUX).

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants: 23

Nombre de bulletins : 23
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés : 22
Majorité absolue : 12

Ont obtenu:

Mr Gilbert GAVIGNET : 17 voixMr Bernard GAVIGNET : 5 voix

Au premier tour de scrutin, Mr Gilbert GAVIGNET, ayant obtenu la majorité absolue est élu Maire de CHEMAUDIN ET VAUX, et a été immédiatement installé.

2. Fixation du nombre d'adjoints (délibération) :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1et L 2122-2;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui propose la création de 4 postes d'adjoints et la nomination de 4 conseillers délégués.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

3. Election des adjoints (Délibération) :

Sous la présidence de Mr Gilbert GAVIGNET, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panache ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le maire constate la présentation de 2 listes de 4 adjoints respectant la parité

- La liste de Mr François DODANE

- La liste de Mme Marie PONCET.

Vote des adjoints à bulletin secret

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants 23

Nombre de bulletins : 18
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10

Ont obtenu:

Liste de Mr François DODANE : 18 voixListe de Mme Marie PONCET : 0 voix

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote au scrutin secret, élit au premier tour de scrutin, la liste composée de :

- Mr François DODANE, 1er adjoint
- Mme Séverine ONILLON, 2^{ème} adjoint
- Mr Emmanuel MAITRE, 3ème adjoint
- Mme Florence SOUEGES, 4ème adjoint

4. Lecture de la Charte de l'Elu Local

Le maire fait lecture au conseil municipal de la charte de l'Elu local.

5. Nomination des délégués communautaires : titulaire et suppléant :

Les délégués communautaires ont été élus simultanément avec la liste des candidats lors du scrutin des municipales du 15 mars 2020.

Les postes des délégués communautaires sont attribués à la liste majoritaire.

Délégué communautaire titulaire : Mr Gilbert GAVIGNET

Déléguée communautaire suppléante : Mme Séverine MONLLOR

6. <u>Composition des commissions (Délibération)</u>

	CC	DMMISSIONS MUNICIPALES
	Responsables	Membres
MARCHES PUBLICS	Gilbert GAVIGNET	Titulaires: François DODANE- Henri VERNEREY -Claude GALLIOT Suppléants: Emmanuel MAITRE -Florence SOUEGES-Marie LATROY
FINANCES	Gilbert GAVIGNET et 4 adjoints	Séverine MONLLOR- Julien MONTHIOUX-Jocelyne POURTEAU-Marie Pascale BRIENTINI- Gérome GALLIOT- Marie LATROY
URBANISME	3ème Adjt Emmanuel MAITRE	Bastien FRANCESCHINI-Ludovic LEBAIL- Gérome GALLIOT-Jocelyne POURTEAU-François DODANE-Claude GALLIOT-René GIRARD
BâTIMENT/ VOIRIE		Katia CHEVREY-Julien MONTHIOUX- Emmanuel MAITRE- Gérome GALLIOT-Ludovic LEBAIL-Philippe FAGOT-René GIRARD-Claude GALLIOT
SENIORS	1er adjoint	Conseillère Déléguée Marie-Pascale BRIENTINI
GESTION de LA FORÊT PERSONNEL AFFECTE VOIRIE	François DODANE	Conseiller Délégué Henri VERNEREY
COMMUNICATION		Conseillère Déléguée Audrey MAJCICA
	4éme adjointe	Marie PONCET -Séverine ONILLON-Emmanuel MAITRE
SCOLAIRE/PE/ PERSONNEL TECHNIQUE	Florence SOUEGES	Conseillère Déléguée Séverine MONLLOR – Julien MONTHIOUX
CCAS	Jàma Adiainta	Valérie FERREUX- Lydie KOLMAYER- Marie-Pascale BRIENTINI
CSC COMITE DE PILOTAGE	2ème Adjointe Séverine ONILLON	Audrey MAJCICA- Lydie KOLMAYER- Valérie FERREUX -
VIE ASSOCIATIVE		Lydie KOLMAYER- Valérie FERREUX- Florence SOUEGES
SICA		Claude GALLIOT
REFERENT VOIRIE GBM		François DODANE
REFERENT PLUI GBM		Emmanuel MAITRE

7. Fixation du nombre d'administrateurs au CCAS:

Voir point précédent.

8. <u>Indemnités des Elus :</u>

Dans la limite d'une **enveloppe financière** le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Le montant plafond des indemnités de fonction allouées est déterminé par référence aux montants indiqués à l'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales.

Le montant des indemnités est fixé en fonction de l'indice terminal de la Fonction Publique (indice 1027). Le Maire propose de ne prendre que 75% de son indemnité. Les 4 adjoints ne prennent que 80% de leur indemnité. La différence est versée aux conseillers délégués et conseillers municipaux, voir tableau ci-dessous.

indemnités aux élus comme suit par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION :

Fonction	% de l'indice 1027
Maire	38.7
1 ^{er} adjoint	15.84
2 ^{ème} adjoint	15.84
3 ^{ème} adjoint	15.84
4 ^{ème} adjoint	15.84
Conseiller délégué	3.23
Conseillers municipaux	1.13

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2020-13: Election du Maire

<u>Délibération 2020 -14</u> : création des postes d'adjoints <u>Délibération 2020-15</u> : Election des Adjoints au Maire <u>Délibération 2020-16</u> : Composition des commissions

<u>Délibération 2020–18</u> : Indemnités des élus